



CIRCULAIRE N° 2295 -/MFB/DGD du 29 MARS 2024

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Levée de la suspension des importations, des exportations et des formalités de dédouanement des marchandises en provenance ou à destination du Niger

Réf. : - *Avis aux importateurs et exportateurs de marchandises en République de Côte d'Ivoire n° 003/MCI/MFB-2024 du 28/03/2024 ;*
- *Circulaire n° 2260/MBPE/DGD du 01/08/2023.*

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, suite à la Décision des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO du 24 février 2024 portant levée des sanctions contre le Niger, et en application de l'Avis aux importateurs et exportateurs n° 003/MCI/MFB-2024 du 28/03/2024 visé en référence, **la mesure de suspension des opérations d'importation et d'exportation ainsi que des formalités de dédouanement des marchandises, en provenance ou à destination du Niger, est levée.**

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

PJ : - *Avis n° 003/MCI/MFB-2024 du 28/03/2024.*

Ampliations :

- MFB/Cab
- MCI/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE-CI
- OCOD
- SACO GUA
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



General DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National

MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET

N° 003 /MCI/MFB-2024

Abidjan, le **28 MARS 2024**

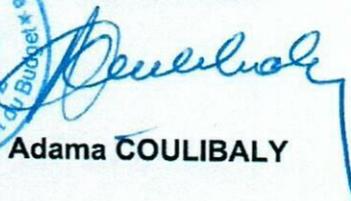
AVIS AUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS DE MARCHANDISES EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Objet : Levée de la décision de suspension des importations, des exportations et des formalités de dédouanement des marchandises en provenance et à destination du Niger.

Les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO, réunis en Sommet Extraordinaire à Abuja le samedi 24 février 2024, en vertu du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et après analyse de l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans la région, ont décidé, entre autres, de la levée, avec effet immédiat, des sanctions qui avaient été imposées à la République du Niger.

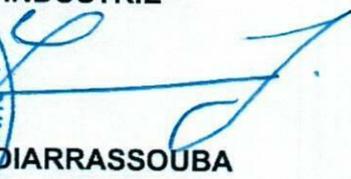
En application de cette décision, **les opérations d'importation et d'exportation ainsi que les formalités de dédouanement des marchandises, en provenance ou à destination du Niger, sont désormais autorisées à compter de la date de signature du présent avis.**

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



Adama COULIBALY

LE MINISTRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE



Souleymane DIARRASSOUBA

Ampliations :

- MCI
- MFB
- DGD
- CCESP
- GUCE-CI
- SACO GUA
- BIVAC-SCAN
- FNSCI
- UGECI
- CGECI
- CCI-CI